



QUAND LE SPIP A TOUTE SA PLACE (OU PAS) BIS

(ou: “ cachez ce SPIP que je ne saurais voir “)

SPIP65

Suite à la réquisition brutale, sans concertation et sans fondement, du bureau d'entretien SPIP en détention (cf <https://www.cgtsPIP.org/ma-tarbes-quand-le-sPIP-prend-toute-sa-place-ou-pas/>), le SPIP 65 n'a plus de local dédié aux entretiens en détention.

Face à l'interpellation de la direction du SPIP, la Maison d'Arrêt a proposé de créer un nouveau bureau, plutôt que de réintégrer les CPIP dans leur bureau "historique".... Hélas , hélas , outre qu'aucun des travaux promis n'a été initiés, le lieu prévu est, pour le dire poliment, particulièrement inadapté.

Il s'agit de l'ancienne pièce dédiée à l'identification judiciaire, tellement mal située et peu praticable qu'elle n'est plus utilisée depuis des décennies.

C'est une pièce située à l'arrière du couloir où se tiennent les petits parloirs avocats, sans visu de la détention et à laquelle on ne peut accéder qu'en faisant d'abord coucou aux avocats ou aux forces de l'ordre déjà en entretien dans les bureaux vitrés.

Située au rez de chaussé , il faut un temps certain et un certain temps pour que les détenus y parviennent (s'ils ne se perdent vers l'unité sanitaire après avoir attendu pour passer la grille)

Au top donc pour ce qui concerne la confidentialité et la sécurité.

Cette situation de violence institutionnelle est évidemment génératrice de risque psychosociaux majeurs pour les CPIP en poste .

Cet état de fait est aussi un symbole du mépris de l'institution pour le SPIP, d'autant que, si la direction du SPIP a demandé l'arbitrage de la Direction inter régionale pour récupérer le bureau indument réquisitionné (ou trouver une alternative acceptable), celle ci se fait remarquer par son assourdissant silence.

A l'heure où l'Administration Pénitentiaire demande à ses agents d'absorber la charge de travail générée par le développement des LSC automatiques et entend vendre des programmes de prises en charge collectives aux magistrats, il va lui falloir assumer que les CPIP à Tarbes ne soient pas en mesure de remplir leurs missions puisqu'ils ne sont pas dans des conditions de travail le leur permettant .

La CGT SPIP 65 soutiendra toujours les collègues afin qu'ils aient des conditions normales de travail et revendiquera toujours le respect et la reconnaissance des missions du SPIP au sein de l'administration pénitentiaire et du Ministère de la justice.

Tarbes le 14/11/2022